

Mairie de Brasseuse

Monsieur le Maire

33 rue Charles de La Bédoyère

60810 Brasseuse

Senlis le 5 février 2024

Affaire suivie par le Service Environnement

environnement@ccsso.fr - 2024-031
03 44 99 08 61

Objet : non-respect des jours de collecte

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après, une information à diffuser sur vos différents supports de communication, concernant la collecte des déchets :

Rappel des règles concernant les conteneurs de déchets

Pour des raisons de sécurité, les conteneurs de déchets doivent être retirés du domaine public dans les meilleurs délais après la collecte. La responsabilité des usagers est engagée en cas d'accident généré par un sac, un bac ou des déchets en vrac présentés sur le domaine public en dehors des consignes et horaires de présentation légaux.

Extrait du règlement de collecte de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise : « Les récipients qui se trouveraient de façon notoire sur la voie publique en dehors de la plage horaire prévue seraient considérés comme des dépôts sauvages. Cette infraction, établie par l'article R. 632-1 du Code Pénal qualifie de contravention de 2^e classe » (voir article 2 chapitre 6 du règlement de collecte).

Le service environnement de la Communauté de Communes reste à votre disposition pour tout renseignement au 03 44 99 08 61.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.



Jacky MELIQUE
Vice-président en charge de la Préservation
et Protection de l'Environnement